

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Paulin

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Paulin, que le Conseil municipal de cette municipalité, lors d'une séance extraordinaire tenue par téléconférence le lundi 6 décembre 2020 à 10 h, a adopté le règlement numéro deux cent soixante-douze (272) intitulé : MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE PAIEMENT ET DU CALCUL DES INTÉRÊTS ET DES PÉNALITÉS IMPOSÉS PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (271) :

Le règlement numéro deux cent soixante-douze (272) modifie les modalités de paiement des taxes, et des compensations des différents services pour l'exercice 2020, ainsi que le calcul des intérêts et pénalités sur les sommes impayées à leur échéance.

Les dates d'échéance des versements de la taxation annuelle sont modifiées comme suit :

- Le 2^e versement qui serait exigible le 7 mai 2020, devient exigible le **9 juillet 2020**
- Le 3^e versement qui serait exigible le 9 juillet 2020, devient exigible le **10 septembre 2020**.

Les dates d'échéance des versements des taxations complémentaires sont elles aussi modifiées par le présent règlement.

La date d'échéance de toute taxe ou créance applicable à l'exercice 2020, et exigible à la date des présentes, est reportée au 9 juillet 2020; les intérêts et pénalités cessent donc de s'appliquer jusqu'au 9 juillet 2020.

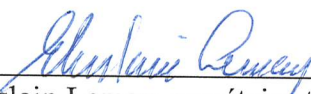
La date d'échéance de toute somme due au 31 décembre 2019, demeure inchangée, les intérêts et pénalités, continuent de s'appliquer.

Tant et aussi longtemps que le bureau municipal sera fermé au public à cause de la pandémie COVID-19, tout paiement doit être effectué par la poste ou par Accès D.

Ledit règlement peut être pris en communication sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Paulin au www.saint-paulin.ca/reglement-272.

Ledit règlement entre en vigueur dès la publication du présent avis aux endroits désignés par le Conseil municipal

Donné à Saint-Paulin, ce sixième jour d'avril deux mille vingt.



Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier